

ATTESTATION DE MISE HORS TENSION POUR OPÉRATIONS DANS L'ENVIRONNEMENT DES CANALISATIONS ISOLEES suivant NFC 18-510

Etablissement : N°
Exploitation :

Emetteur de l'autorisation : Chargé de consignation
Coordonnées :
.....

Récepteur de l'autorisation : Le chargé d'exploitation électrique M.
de l'Etablissement ou de l'Entreprise :
est avisé que l'ouvrage ou l'installation ci-après :
..... est mise hors tension.

Date : / H min.

En vue d'effectuer les travaux suivants :

Nature des travaux :
.....

Le chargé d'exploitation électrique doit informer le récepteur de l'autorisation de travail ou du certificat pour tiers que ce dernier doit considérer comme étant sous tension tout ouvrage ou toute installation électrique autre que ceux cités ci-dessous, dont la mise hors tension lui est certifiée par la présente attestation ou par d'autres documents en sa possession.
Ouvrages ou installations consignés ou mis hors tension :
.....

Indications complémentaires :
.....
.....

Attestation délivrée le à h min.

Durée prévisible des opérations ou des travaux : Délais de restitution en cas de nécessité :

Signatures ou numéro des messages :

Le chargé de consignation :

Signature :

Tél. :

Le chef d'établissement ou chargé de consignation :

Signature :

Tél. :

AVIS DE FIN DE TRAVAIL

Le chargé de travaux , le chargé de chantier , le chargé d'opération spécifique ou le chargé d'intervention ,
M., de l'Etablissement ou de l'Entreprise avise M.
chargé d'exploitation électrique, que les opérations ou travaux aux lieux et emplacements désignés ci-dessus sont terminés le à h min et que son personnel a été rassemblé et informé de la fin de travail.

Signatures ou numéro des messages :

L'émetteur de l'avis de fin de travail :

Signature :

Le chargé d'exploitation électrique :

Signature :

AVIS D'INTERRUPTION DE TRAVAIL ET RESTITUTIONS SUCCESSIVES DE AUTORISATION DE TRAVAIL suivant NFC 18-510

Le chargé de travaux , chargé de chantier , chargé d'opération spécifique ou le chargé d'intervention ,
avise le chargé d'exploitation électrique que son personnel a été rassemblé et informé de l'interruption de travail.
Il déclare :

- que les travaux sont interrompus momentanément,
- qu'il a enlevé les dispositifs de sécurité et autres matériels placés par ses soins,
- qu'il ne reprendra les travaux qu'après être rentré en possession de l'attestation de travail physiquement ou par échange de messages.

Remise de l'avis d'interruption du travail			Restitution de l'autorisation de travail		
Date et heure	Signature ou N° des messages		Date et heure	Signature ou N° des messages	
	Chargé de travaux Chargé de chantier Chargé d'opération spécifique Chargé d'intervention	Chargé d'exploitation électrique		Chargé d'exploitation électrique	Chargé de travaux Chargé de chantier Chargé d'opération spécifique Chargé d'intervention

REPLACEMENT suivant NFC 18-510

Remplacement du chargé de travaux, chargé de chantier, chargé d'opération spécifique ou chargé d'intervention

Date et heure	Noms et signatures ou n° des messages		Visa du chargé d'exploitation électrique
	Du Remplacé	Du Remplaçant	

AVIS DE REMISE EN TENSION suivant NFC 18-510

Emetteur de l'autorisation : M. Coordonnées :

Chargé de consignation : Tél. :

Récepteur de l'autorisation : Le chargé d'exploitation électrique M.
de l'Etablissement ou de l'Entreprise
est avisé que l'ouvrage ou l'installation ci-après :
..... est remis en tension.

Date : / H min.

Indications complémentaires :

Signatures ou numéro des messages :	L'émetteur de l'autorisation :
	Le récepteur de l'autorisation :